



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le 09/10/2026

ID : 081-218100766-20261009-2026_24-AI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°2026/24 DU 09/10/2026
Demandes de subventions
Réhabilitation partielle du réseau d'assainissement collectif
Secteur Aristide Briand

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération n°2026/09 en date du 30 mars 2026 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant le projet de réhabilitation partielle du réseau d'assainissement collectif sur le secteur Aristide Briand ;

Considérant la mission de maîtrise d'œuvre par l'entreprise VALORIS GEOMETRE EXPERT selon l'acte d'engagement en date du 20 février 2025 et l'avenant n°1 à l'acte d'engagement en date du 17 février 2026 ;

Considérant la consultation des entreprises pour les travaux, effectuée du 4 août 2026 au 18 septembre 2026 ;

Considérant les montants estimatifs suivants :

Maîtrise d'œuvre :	6 624,00 €HT
Travaux :	24 260,00 €HT
Total :	30 884,00 €HT

DECIDE

De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à hauteur de 60 % ;

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn, à hauteur de 20 % sur les montants de 24 260 € pour les travaux et de 6 624€ de maîtrise d'œuvre plafonnés à 2 426 € (10% du montant des travaux) ;

D'arrêter le plan de financement suivant :

Financements	Montant éligible	Taux sollicité	Montant	Taux de financement
Agence de l'Eau Adour-Garonne	30 884,00 €	60 %	18 530,40 €	60,0 %
Conseil départemental du Tarn	26 686,00 €	20 %	5 337,20 €	17,3 %
Autofinancement			7 016,40 €	22,7 %
TOTAL			30 884,00 €	

A Cuq-Toulza, le 09 octobre 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

